DECISION N°15/05/115

LE DIRECTEUR DE L'INSTITUT NATIONAL DES SCIENCES APPLIQUEES DE LYON

DECIDE

Article 1: Circulation, fermeture des rues et des parkings

Pendant l'organisation des 24 Heures de l'INSA le week-end des 22, 23 et 24 mai 2015, l'ensemble du campus sera fermé à la circulation du vendredi 22 mai, 18 heures, au dimanche 24 mai, minuit.

Afin de préparer l'événement, les rues et parkings suivants seront interdits de circulation ou de stationnement :

A partir du mardi 19 mai 20h00 :

- le parking au nord du bâtiment Freyssinet sera fermé ;

A partir du mercredi 20 mai 20h00:

- une portion du boulevard Niels Bohr et la rue des sports ;
- les avenues Gaston Berger, des Arts;
- la rue des Sports (et pour votre information sur Lyon 1 : les rues Coubertin, Byron, Fermi et Grignard).

A partir du jeudi 21 mai à 20h00 :

- -la rue des Humanités
- l'avenue Gaston Berger

A partir du vendredi 22 mai à 12h00 :

- le parking situé entre les bâtiments des Humanités et Coulomb
- le parking au nord de la piscine

L'ensemble des usagers et résidents du campus seront sensibilisés par l'association des 24 heures de l'INSA au tracé de la course et de ses répercussions, les semaines précédant l'événement. Voir plan en PJ.

Article 2 : Fermeture des bâtiments

Les accès par badge aux bâtiments hébergeant les départements seront suspendus du vendredi 22 mai à 17h00 au mardi 26 mai à 07h30.

Cette mesure a pour objectif de prévenir les intrusions de personnes extérieures dans les bâtiments et de mieux assurer la sécurité des locaux et des matériels. A ce titre, je vous recommande par précaution de bien vérifier la fermeture de vos accès (portes, fenêtres...) et de signaler à la DIRPAT, dès que possible, tout dysfonctionnement.

Article 3 : Délivrance d'autorisations exceptionnelles : accès restreint pour nécessité de service

Les personnels travaillant dans les bâtiments d'enseignement et de recherche sont informés que l'accès à ces bâtiments ne leur sera pas autorisé pendant ce week-end et il leur est demandé de bien vouloir organiser leurs travaux en conséquence.

Toutefois, les personnes **ayant une obligation d'accès impérative pour nécessité de service** pendant cette période pourront accéder à leur bâtiment **à condition de s'être impérativement signalées au préalable** par l'intermédiaire de leur directeur de département ou de leur directeur de laboratoire. La demande sera à adresser au Directeur Général des Services en précisant le nom de la personne concernée avec le jour et les heures d'accès nécessaires. Une liste nominative récapitulative sera établie et transmise **au service prévention et sécurité** pour permettre les accès aux bâtiments. Les intéressés devront s'adresser à l'entrée principale de l'INSA le moment venu.

Toute personne présente dans les locaux sans autorisation sera évacuée du bâtiment par le service prévention et sécurité.

A Villeurbanne, le 13 mai 2015

Le Directeur de l'INSA de Lyon

Eric MAURINCOMME

<u>Diffusion</u>: Directeurs de département/Directeur de la formation/ 24H/ DIRPAT/ concierges / SIDD/ SPS/ Médiathèque